

## Convention Simplifiée de Formation N° 5624725

Entre les soussignés :

♦ **CEFIRC Mourenx**

1 Avenue Pierre Angot  
64 150 MOURENX  
Siret : 433 785 946 00032  
Numéro de Déclaration d'Activité : 72640201664 enregistré auprès  
du Préfet de Région NOUVELLE AQUITAINE  
**Représenté par : M. VERDIER Marc**

♦ **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE  
TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE  
ITN**

1ER ETAGE PORTE A  
69 RUE JEAN ZAY  
69800 SAINT-PRIEST  
Siret : 98132384300129

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

### Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

**Action de formation**

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention.

N° session : 261065A

CEFIRC Mourenx organise l'action de formation suivante :

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé</b>               | : <b>Formation Echafaudages Fixes et Roulants : Réception Conformité - Vérification et utilisation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objectifs</b>              | : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les règles générales de sécurité lors de montage d'échafaudage</li> <li>• Connaître les règles de montage : structure, résistances, cahier des charges</li> <li>• Maîtriser les techniques de montage et démontage d'échafaudage en sécurité</li> <li>• Acquérir les différentes techniques de vérification et entretien de son matériel</li> </ul> |
| <b>Moyens, méthodes</b>       | : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en situation des stagiaires par équipe de 3</li> <li>• Validation des techniques (intervention, utilisation et vérification des EPI)</li> <li>• Analyse et actions correctives de chaque stagiaire</li> <li>• Synthèse de la formation et remise d'un fascicule par stagiaire</li> </ul>                                                                 |
| <b>Modalités Evaluation</b>   | : Un certificat de suivi de stage sera délivré au stagiaire qui aura participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation par le formateur.                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Format Formation</b>       | : Présentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Contenu formation</b>      | : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Durée - Dates</b>          | : 7 heures réparties sur 1 journée le 18 septembre 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Lieu</b>                   | : CEFIRC - 1, avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX - Tél : 05.59.71.70.15 -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Participant(s)</b>         | : <i>BOURROUX David</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Intervenants</b>           | : <i>DROUAIRE David</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Effectif de la session</b> | : minimum : 3 - maximum : 8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail  
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> **Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

## Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

| Libellé            | Financier           | Qté | Remise | Prix Unit. HT | TVA     | Total HT |
|--------------------|---------------------|-----|--------|---------------|---------|----------|
| Frais Pédagogiques | LES INTERIMAIRES PR | 1   | 0      | 200.00 €      | 40.00 € | 200.00 € |
| Total HT :         |                     |     |        |               |         | 200.00 € |
| TVA :              |                     |     |        |               |         | 40.00 €  |
| TOTAL TTC :        |                     |     |        |               |         | 240.00 € |

### Conditions de Paiement

: LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE ITN - SAINT-PRIEST : Règlement à 30 jours date de facture

## Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 20 à 8 jours avant la formation : 50% de la commande
- De 7 jours au démarrage de la formation : 100% de la commande

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

**La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.**

Fait à MOURENX, le 24 août 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE  
TECHNIQUE & NUCLEAIRE - TUYAUTERIE / SOUDURE ITN

Pour CEFIRC Mourenx  
Marc VERDIER  
Directeur

